DEPARTEMENT DE LA		REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité
SEINE-SAINT-DENIS		
Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :	53	
En exercice :	53	
Présents :	29	N°172

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: EMEL Maryse, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Zakia BOUZIDI Monsieur Samuel MARTIN

Monsieur Jérôme LEGENDRE Madame Marie-Françoise MESSEZ

Monsieur Guillaume GODIN Madame Sandrine DESIR

Madame Mizgin OZHAN Madame Kourtoum SACKHO

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Yasmina BAZIZ

Madame Solène DA SILVA Monsieur Pierre SACK

Monsieur Cédric SCHROEDER Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Franck LE ROY Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Maria Elisabete GONCALVES Monsieur Massinissa HOCINE PEIXOTO

Monsieur Lewis CHARTIER Monsieur Damien BIDAL
Madame Margaux HOUIS Monsieur Jean-Paul GILLY

Monsieur Dominique HE Madame Ling LENZI

Monsieur Zishan BUTT Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Soizig NEDELEC Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA Madame Katalyne BELAIR
Madame Nabila DJEBBARI Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires Culturelles/Service des Relations Internationales

OBJET : Attribution d'une subvention à Short Édition dans le cadre du dispositif de la Cité éducative à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu le règlement n°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L. 2121-29 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 9 aout 2023, de la préfecture de Seine-Saint-Denis portant attribution d'une subvention de douze-mille-cinq-cent (12 500) euros de subvention à Short Edition pour le projet Club'Edito;

Vu la demande de subvention enregistrée le 11 janvier 2023 sous le n°12156*06 en vue de la réalisation des actions décrites à la l'article 1 de la convention annexée à la présente délibération ;

Vu la délibération du 9 mars 2023, relative au Budget primitif 2023 du Budget principal de la ville d'Aubervilliers ;

Vu la convention triennale entre la commune d'Aubervilliers, le département de Seine-Saint-Denis et l'Académie de Créteil relatif au projet Cités éducatives ;

Considérant l'intérêt que la Commune porte au dispositif de la Cité éducative ;

Considérant la nécessité de subventionner la short édition pour réaliser à bien le projet « Cub'Edito » ;

Adoption à l'unanimité par 48 pour

DELIBERE:

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Short Edition à hauteur de quatre-mille euros (4 000 €).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20231117-Imc133314A-DE-1-1

Publiée le : 28/11/23

Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire